



Assemblée générale

Distr. limitée
28 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 48 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

**Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin,
Bolivie (État plurinational de), Burundi, Congo, Cuba, Dominique,
Équateur, El Salvador, Fiji, Géorgie, Haïti, Îles Salomon, Madagascar,
Maurice, Nicaragua, Nigéria, Paraguay, République centrafricaine,
République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines,
Samoa, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu,
Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen :**
projet de résolution

Le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Érythrée, Guinée, Maldives, Mali et
Timor-Leste

